RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00051
Numéro SIREN : 908 976 160
Nom ou dénomination : G2L

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/006217

BM AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

S.A.S G2L

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €

Siège social : 51, avenue de Rochetaillée
42 100 SAINT-ETIENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS EN NATURE DEVANT ETRE EFFECTUÉS PAR MONSIEUR PATOUILLARD ROMAIN A LA SOCIETE G2L

7, allée de l'Informatique
42000 Saint-Étienne

T 04 77 92 84 90
F 04 77 92 08 49

SIRET 850 489 071 00017
RCS St-Etienne 850 489 071

TVA FR N° 80 850 489 071
S.A.S. au capital de 1 000 €

BM AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

APPORTS EN NATURE DEVANT ETRE EFFECTUES
PAR MONSIEUR PATOUILLARD ROMAIN A LA SOCIETE G2L

Monsieur,

En exécution de la mission que vous m'avez confié par décision unanime en date du 17 juin 2022 concernant les apports en nature de Monsieur PATOUILLARD Romain à la société G2L, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 223-9 du Code de Commerce.

La valorisation des apports effectués par le biais de cette opération a été arrêtée dans le projet du contrat d'apport de la société G2L. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Ce rapport est organisé selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération envisagée et description des apports
2. Diligences et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

1 PRESENTATION DE L'OPERATION ENVISAGEE ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 CONTEXTE DE L'OPÉRATION

La société G2L envisage de procéder à une augmentation de son capital par voie d'apport de titres de la société RP EVENTS par Monsieur PATOUILLARD.

1.2 PRÉSENTATION DES PARTIES EN PRÉSENCE

1.2.1 PERSONNE PHYSIQUE APPORTEUSE

Monsieur PATOUILLARD Romain
Né le 24.12.1986 à SAINT-ETIENNE (France),
Demeurant 1, allée de la Colline – 42 390 VILLARS
De nationalité française,

1.2.2 LA SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE

La société G2L, Société par Actions Simplifiée, immatriculée sous le numéro 908 976 160 au RCS de SAINT-ETIENNE, dont le siège social est situé 51 avenue de Rochetaillée – 42 100 SAINT-ETIENNE, est la société bénéficiaire des apports.

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Son capital est de 1 000 € et divisé en 1 000 actions d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise de participation dans toutes activités commerciales, industrielles, ou prestation de services,
- L'administration, la gestion de toutes sociétés dans lesquelles la société aura une prise de participation,
- En général, toutes opérations de gestion, marketing, communication, étude de faisabilité, commercialisation de services, toutes prestations commerciales, administratives et financières, management, opérations financières telles que placements,
- Prestations de services aux entreprises publiques ou privées,
- Achat, vente, import, export et location de tout produit manufacturé ou non.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissement, fonds de commerce, usine, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à toute objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

1.2.3 LA SOCIÉTÉ « RP EVENTS » DONT LES TITRES SONT APPORTÉS

La société RP EVENTS est une société par actions simplifiée au capital de 2 500 Euros, composé de 2 500 actions de 1 Euro dont le siège social est 51 Avenue de Rochetaillée – 42 100 SAINT ETIENNE.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 819 861 832.

Elle a pour objet social :

En France et à l'étranger,

- Toutes opérations de consultant pour des entreprises, associations, écoles, organismes de formations.
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objet similaire et connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- Toutes activités de location de locaux professionnels aménagés
- Toutes activités d'agent de joueurs
- Toutes activités de régie commerciale et de création d'évènement

1.3 DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

1.3.1 CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'OPÉRATION

Apport en nature de titres par Monsieur PATOUILLARD Romain

Monsieur PATOUILLARD Romain apporte à la société G2L, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, deux mille cinq cents (2 500) actions en pleine propriété de la société RP EVENTS, société par actions simplifiée au capital de 2 500 € dont le siège est à SAINT-ETIENNE (42 100) – 51, avenue de Rochetaillée , immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 819 861 832, pour une valeur arrondie de QUARANTE DEUX EUROS par action, soit un montant global pour 2 500 actions de CENT CINQ MILLE EUROS.

Valeur totale de l'apport : 105 000 €

1.3.2 REMUNÉRATION DES APPORTS

En rémunération de l'apport de Monsieur PATOUILLARD, il lui est attribué:

- 105 000 actions en pleine propriété d'une valeur d'un euro (1 €) chacune, soit 105 000 €.

2 DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à ce type de mission.

Dans ce cadre nous avons notamment :

- échangé avec les personnes en charge de la réalisation de l'opération, pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- examiné le projet du contrat d'apport ainsi que les statuts constitutifs de la société G2L ;
- vérifié le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière de valorisation des apports ;
- vérifié que la valeur réelle des apports pris dans leur ensemble, est au moins égale à la valeur des apports proposée dans le projet du contrat d'apport à la société G2L.

2.2 APPRECIATION DE LA MÉTHODE DE VALORISATION DES APPORTS ET DE SA CONFORMITÉ A LA RÉGLEMENTATION

L'apport des titres est évalué à sa valeur réelle. Cette méthode de valorisation n'appelle pas de commentaire de notre part en ce qui concerne le respect de la réglementation comptable.

2.3 APPRECIATION DE LA VALEUR GLOBALE DES APPORTS

L'estimation de la valeur des apports a été réalisée par les associés sous leur responsabilité.

Nos travaux ont consisté à évaluer la valeur des actions de la sociétés RP EVENTS d'après différentes méthodes d'évaluation des entreprises.

Pour réaliser ces diligences, nous nous sommes appuyés sur les éléments qui ont été portés à notre connaissance, principalement sur les comptes annuels au 31/12/2021.

Les valeurs ainsi obtenues ont été rapprochées avec la valeur retenue des apports en nature dans le traité d'apport.

3 CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports en nature retenue s'élevant à 105 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Saint-Etienne, le 29 juin 2022
Le Commissaire aux apports

S.A.S. BM AUDIT

Grégory CELLIER

